



Conseil de la Ville

Règlement RV-2007-06-64 modifiant le Règlement RV-2005-04-12 de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Modification de l'annexe « A »**

L'annexe « A » du Règlement RV-2005-04-12 de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables est modifiée par le retrait de deux fossés de drainage situés dans le secteur Saint-Romuald identifiés par une flèche sur le plan joint au présent règlement.

Adopté le 1^{er} octobre 2007

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 30 NOVEMBRE 2007